

PUBLICITÉ DANS DES ANNUAIRES PROS

SITUATION



Vous recevez, au nom de votre société, une invitation à vérifier et mettre à jour les coordonnées de votre entreprise dans un annuaire professionnel.

Vous vous dites que tant qu'à faire de figurer dans cet annuaire, autant que vos données soient exactes. Un peu de publicité gratuite n'a jamais fait de tort à personne !!!

RISQUE

Avez-vous fait attention aux petites lettres cachées tout en bas, celles qui disent que vous vous engagez à payer pendant un an des frais de publicité ou qui vous lient par un contrat renouvelé automatiquement dans un an, avec engagement de paiement bien évidemment ???



CONSEIL

Lisez toujours attentivement ce qui est écrit en petites lettres...
La publicité est rarement gratuite.
Si vous avez le moindre doute, ne signez rien !



TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Prévenez l'Inspection économique :
pointdecontact.belgique.be

